

Guide des citations et des sources

1. Objectif du guide

Ce guide explique comment mentionner les citations et les sources lors de la rédaction du travail de réflexion, du projet ou du travail de diplôme dans le cadre de l'examen professionnel et de l'examen professionnel supérieur. Le mode de citation et les sources sont évalués et notés conformément à ce guide.

Remarques : ce guide a été élaboré sur la base de la 7^e édition des normes APA, mais n'est pas identique à celles-ci. Le contenu des sources est en partie fictif et sert uniquement d'exemple.

2. Introduction

En signant la déclaration d'authenticité, vous confirmez que vous avez rédigé ce travail de manière autonome et en vous appuyant sur les sources indiquées.

Votre travail doit clairement indiquer ce qui émane de vous et ce qui doit être considéré comme la propriété intellectuelle d'autrui. Il est donc nécessaire que vous divulguiez les sources utilisées et que vous indiquiez aussi bien les citations reprises mot pour mot que celles dont vous reprenez les idées. Vous devez vous référer à des sources pertinentes sur le plan professionnel, scientifiquement reconnues, fiables, vérifiables et accessibles aux personnes qui vous lisent.

Si vous reprenez des contributions d'autres auteur·es sans les mentionner en tant que telles, votre travail y perdra en qualité. Vous vous rendrez en outre coupable de plagiat et vous encourrez une exclusion de l'examen. Les poursuites pénales sont réservées (voir aussi chiffre 5).

3. Bibliographie

Toutes les sources utilisées et citées doivent être répertoriées dans la bibliographie à la fin du travail. Vous trouverez ci-dessous les principaux types de références bibliographiques avec des exemples. Veuillez également tenir compte du formatage.

Un **livre** est mentionné comme suit :

- Nom de l'auteur·e, initiale·s du ou des prénoms (année de publication). *Titre* (numéro de l'édition). Maison d'édition.
- Kutschke, A. (2012). *Addiction – Vieillesse – Soins* (2^e édition). Huber.

Lorsque deux auteur·es sont cités, leurs noms sont séparés par un & :

- Dammann, R. & Gronemeyer, R. (2009). *Le vieillissement est-il une maladie ?* Campus.

S'il y a plusieurs auteur·es, tous les noms sont séparés par des virgules et un « & » est ajouté avant le dernier nom :

- Benner, P., Fitzek, F., Scola, R., & Li, H. (2018). *Expertise en soins infirmiers*. Springer.

Pour les **recueils**, l'éditeur·trice est indiqué :

- Holenstein, B. (éditeur·trice) (2014). *Marges de manœuvre dans les soins*. Haupt.

Un chapitre tiré d'un ouvrage collectif :

- Nom de l'auteur·e du chapitre, initiale·s du ou des prénoms (année). Titre du chapitre. Initiale·s du ou des prénoms, nom de famille éditeur·trice (Éd.), *Titre de l'ouvrage collectif* (édition, pages). Maison d'édition.
- Zürcher, K. (2016). Entrée en maison de retraite. In H. Holenstein (Éd.), *Marges de manœuvre dans les soins* (2^e édition, pp. 143–166). Huber.

Le numéro de page indique de quelle page à quelle page s'étend le chapitre dans l'ouvrage collectif.

Un article tiré d'une revue scientifique

- Nom de l'auteur·e, initiale·s du ou des prénoms (année). Titre de l'article. *Titre du magazine, tome* (édition), nombre de page·s. Le cas échéant DOI ou URL.
- Inäbnit, F. (2021). Gérer les situations complexes de soins. *Academia*, 1(3), pp. 257–276. <https://doi.org/10.1177/152700250000100304>.

Article dans la presse (offline) :

- Nom de l'auteur·e, initiale·s du prénom. (année, jour mois). Titre de l'article. *Nom du journal*, numéro de page.
- Nowak, P. (2022, 19 novembre). Et après ? Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. *Journal de Bienne*, p. 7.

Articles en ligne et sites Internet

- Nom de l'auteur·e, initiale·s du ou des prénoms (année, jour mois¹). *Titre de l'article*. Titre du magazine ou du site Internet. URL.
- Leschhorn Strebel, M. (2021, 29 décembre). *Personnel soignant issu de son propre pays*. Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/meinung/ausbau-bei-der-pflege-und-gesundheitsaussenpolitik-ld.1658398>.

Documents de cours peuvent être répertoriés comme suit :

- Nom de l'enseignant·e et de l'auteur·e, initiale·s du ou des prénoms. (année). *Titre du document* [type de documents]. Nom de l'institution de formation.
- Zimmermann, U. (2018). *Douleur et gestion de la douleur* [Script pour le module B Soins palliatifs]. Careum.

Dans la bibliographie ou la liste des sources, toutes les informations sont classées par ordre alphabétique. Si la référence est plus longue qu'une ligne, elle est mentionnée avec un retrait spécial (exemple ci-dessous) :

Inäbnit, F. (2021). Gérer les situations de soins complexes. *Academia*, 1(3), pp. 257–276. <https://doi.org/10.1177/152700250000100304>.

¹ Date de la publication de l'article

Leschhorn Strebel, M. (2021, 29 décembre). *Personnel soignant issu de son propre pays*. Neue Zürcher Zeitung. <https://www.nzz.ch/meinung/ausbau-bei-der-pflege-und-gesundheits-aussenpolitik-ld.1658398>.

Zimmermann, U. (2018). *Douleur et gestion de la douleur* [Script pour le module B Soins palliatifs]. Careum.

4. Comment citer dans le texte ?

Principe : toutes les citations directes et indirectes, c'est-à-dire les reprises au sens propre, doivent être signalées.

Les citations directes, c'est-à-dire mot pour mot, doivent être indiquées par des guillemets et des tirets, c. -à-d. avec „...“ ou «...» et la référence de la source (nom, année de parution, numéro de page). Deux auteur-es sont indiquées avec &, par ex. (Müller & Widmer, 2019, p. 21). S'il y a plus de deux auteur-es, indiquer et al. Par ex. (Meier et al., 2022, p. 134). Les citations sont intégrées directement dans le texte et ne figurent pas en note de bas de page.

Exemples :

- « Les proches aidants constatent que de nombreux résidents de la maison de retraite sont dans une situation › encore plus ‹ précaire que leur parent âgé ». (Zürcher, 1997, p. 194).

Pour les citations de deux pages, le numéro de la première page est indiqué (p. 24 s.) s'il s'agit de plus de deux pages en revanche (p. 78 ss.).

Les passages omis dans une citation directe sont signalés par [...] :

- Le souhait d'un résident invalide pourrait donc être que le personnel soignant lui achète de la bière ou de l'alcool [...]. Le personnel soignant a-t-il le droit de le faire ? Ou est-ce peut-être même son devoir dans le cadre de soins axés sur le patient ? (Kutschke, 2012, p. 37 ss.)

Les citations plus longues (à partir de 40 mots) sont légèrement mises en retrait et ne sont pas accompagnées de guillemets et de signes de fin, mais la source doit être indiquée :

Les soins deviennent nécessaires lorsqu'un patient, en fonction de son état de santé, n'est plus en mesure de satisfaire seul ses besoins fondamentaux. Cela concerne les personnes de tout âge qui ont besoin d'aide pour des raisons physiques (par exemple, une jambe cassée), mais aussi pour des raisons psychologiques (par exemple, une dépression après la perte d'un partenaire) ou sociales (par exemple, le placement des enfants à l'hôpital). Une mort digne nécessite également des soins pour accompagner le patient. (Juchli, 2004, p. 49).

Les citations indirectes sont des descriptions ou des résumés tirés d'une source qui ne sont pas repris mot pour mot, mais rédigés dans la langue de l'auteur. On parle alors de paraphrase. L'auteur-e et l'année de publication sont indiqués entre parenthèses :

- Les expériences de deuil font partie des événements les plus traumatisants dans la vie d'une personne (Zeller-Forster, 2009).

Si une citation est tirée d'une source indirecte ², celle-ci doit être indiquée par cit. d'après (c'est-à-dire cité d'après). Les sources indirectes doivent toutefois être évitées dans la mesure du possible :

- McCaffery écrit : « La douleur est ce que dit le patient et elle existe dès lors qu'il le dit » (McCaffery, 1968, cit. d'après Zimmermann, 2018, p. 3).

Les entretiens menés par soi-même constituent un cas particulier. En effet, les entretiens menés par soi-même ne sont pas mentionnés dans la bibliographie. Dans le texte, ils sont toutefois référencés comme suit :

- L'interview avec Madame López a montré ... (annexe 2).

Si l'interview ne figure pas en annexe, elle est considérée comme une « notification personnelle ».

- Il est apparu clairement que ... (M. López, notification personnelle, 15 janvier 2025).

Il est toutefois important de noter qu'un entretien dans un travail scientifique, en particulier lorsqu'il est utilisé comme méthode qualitative, doit toujours être mené de manière standardisée et donc transcrit et joint en annexe.

5. Plagiat

Les dispositions ci-après sont basées sur les règlements des examens respectifs et sur les deux documents suivants :

- Fachhochschule Nordwestschweiz, Pädagogische Hochschule : „Richtlinien zum Umgang mit Plagiaten“ du 01.09.2017.
- Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR / Commission suisse de maturité CSM : « Aide-mémoire Éthique/Plagiat » du 1^{er} janvier 2013 (mis à jour le 01.03 2023).

5.1 Qu'est-ce qui est considéré comme du plagiat ?

Il y a plagiat lorsque la personne rédigeant le travail reprend entièrement ou partiellement l'œuvre ³ d'une tierce personne sans indiquer la source ni le nom de l'auteur-e. Le plagiat constitue une violation du droit d'auteur. De brefs extraits de l'œuvre d'une tierce personne peuvent être cités, à la seule condition qu'ils soient mis en évidence comme une citation et que la source soit indiquée.

Il y a plagiat notamment dans les cas suivants :

Le rédacteur / la rédactrice ...

- reprend **des extraits de l'œuvre d'une tierce personne sans en indiquer la source par une citation**. Entre également dans cette catégorie de plagiat l'utilisation de parties de textes provenant d'Internet sans indication de la source.

² On entend par source indirecte une source qui examine, interprète ou résume le contenu de sources directes.

³ « Par œuvre, quelles qu'en soient la valeur ou la destination, on entend toute création de l'esprit. » (Art. 2, al. 1 de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur et les droits voisins (loi sur le droit d'auteur, LDA – état le 1^{er} janvier 2017))

- reprend des parties de l'œuvre d'une tierce personne en procédant à de légères adaptations ou modifications du texte (**paraphrase**) sans en indiquer la source par une citation.
- remet sous son propre nom une œuvre élaborée sur mandat par une tierce personne (« **ghostwriter** »).
- remet sous son propre nom l'œuvre d'une tierce personne (**plagiat intégral**).
- remet un même texte (ou des parties de celui-ci) à plusieurs sessions d'examen ou à différents séminaires (**autoplégat**).
- traduit des textes ou des parties de textes rédigés dans une autre langue et les remet sous son propre nom sans en indiquer la source (**plagiat translingue**).

5.2 Contrôle

Le travail doit être remis sous forme électronique. Tous les travaux de réflexion sont contrôlés au moyen d'un logiciel propre à détecter d'éventuels plagiats (outil de détection des plagiats), puis sont sauvegardés pendant huit ans dans une base de données fermée. Le logiciel de détection des plagiats compare les travaux avec Internet et avec le contenu de la base de données. Les travaux sont en outre examinés de façon approfondie par les expertes et, en cas de soupçon de plagiat, des investigations plus poussées sont menées.

5.3 Procédure en cas de découverte d'un plagiat

Lorsqu'un plagiat est découvert, les procédures suivantes s'appliquent. Elles diffèrent selon la gravité du cas.

- **Procédure en présence d'un cas de bagatelle ou d'un cas de gravité mineure**
Les cas de bagatelle consistant en quelques oublis de citations et les cas de gravité mineure – mentions incomplètes ou erronées, paraphrases de brefs extraits de textes sans indication de la source –, dans lesquels il n'y a pas d'intention de tromper sont sanctionnés par une déduction de points dans les critères relatifs au contenu et/ou dans les critères formels du travail de réflexion.
- **Procédure en cas de plagiat grave**
Lorsque le plagiat est d'une grande importance sur les plans quantitatif ou qualitatif⁴, ou s'il s'agit d'une récidive de plagiat, le cas est considéré comme grave. Dès lors, la/le candidat·e est exclu·e de l'examen, conformément au ch. 4.3 du règlement d'examen, et des poursuites pénales restent réservées.

⁴ Reprise de longs extraits de textes sans indication des sources, résultats obtenus par d'autres présentés comme provenant de ses propres recherches, utilisation de parties importantes de travaux remis et évalués antérieurement (autoplégat), etc.

6. Consignes sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (outils IA)

Les outils IA peuvent être une ressource précieuse pour optimiser vos activités de développement, de recherche et d'écriture. Il est néanmoins important de gérer cette utilisation de la technologie de manière éthique et efficace. Les outils d'IA ne sont pas des sources scientifiques. Vous trouverez ci-dessous des explications sur la manière d'utiliser les outils d'IA de manière responsable et correcte.

- Les outils d'IA servent de support et ne remplacent pas les performances individuelles. Ils peuvent être utilisés pour générer des idées, des suggestions, des alternatives, etc., mais ne doivent pas créer entièrement le produit final.
- Il est indispensable de remettre en question de manière critique les contenus générés. Même si vous utilisez des outils d'IA, vous êtes responsable de la véracité des contenus de votre travail. Vérifiez donc que les contenus générés ne contiennent pas d'erreurs, d'imprécisions ou d'incohérences.
- Toutes les informations générées par des outils d'IA et intégrées à votre travail doivent être citées et identifiées comme des sources externes. Même si vous les paraphrasez. L'utilisation d'outils d'IA sans citations correctes est considérée comme du plagiat.
- Modifiez et révisez le contenu généré afin de vous assurer qu'il répond aux exigences de votre travail et reflète vos propres pensées et idées. Il n'est pas autorisé de copier tel quel le contenu généré. Un remaniement est obligatoire.
- Si des outils d'IA de quelque nature qu'ils soient sont utilisés, cela doit être clairement indiqué dans la déclaration d'authenticité.
- Les Prompts (= instructions données à l'outil d'IA pour générer les informations souhaitées) ainsi que la désignation exacte de la technologie utilisée doivent être indiquées en annexe. La désignation exacte de la technologie utilisée est également mentionnée dans le texte en tant que référence.

Dans la bibliographie, les outils d'IA sont cités comme suit :

- OpenAI (année, jour mois). Titre du contenu généré [Quel type d'IA]. Nom de l'IA. URL.
- OpenAI. (2025, 3 juin). Réponse de ChatGPT à une question d'un utilisateur sur les citations IA [Large language model]. ChatGPT. <https://chat.openai.com/>
- Dans le texte, la source serait indiquée comme suit : (OpenAI, 2025).

Novembre 2025